

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2011

Absentes excusées : Annie-Françoise FLEURY, Anita JANVIER

Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) : approbation

Le Maire rappelle que le dossier constituant le PAVE a été réalisé par le Bureau VERITAS et présenté au Conseil Municipal le 7 juillet 2011.

Il a ensuite été soumis pour avis au Conseil Général qui, par courrier du 11 octobre 2011, a informé la commune de son avis favorable de principe.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve définitivement le PAVE.

Constitution d'une commission intercommunale des impôts directs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Porhoët est dans l'obligation de créer une Commission Intercommunale des impôts directs.

Cette commission se substituera aux commissions communales de chaque commune membre en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

Chaque commune doit fournir une proposition de commissaires titulaires et de commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de proposer la totalité des membres de l'actuelle commission communale des impôts directs de la commune à savoir :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
DUNOT Joëlle	OGER Yves
RADIN Marie-Eve	ELAIN Jean
HILLION Henri	ROZELIER Jean-Claude
DUVAL Guy	DAHIREL Daniel
LAUNAY Jean-Yves	LE GENDRE Pascal
PICARD Pascal	GAUTIER Christian

Renouvellement du contrat de maintenance informatique

Après avoir été informé de l'arrivée du terme du contrat de maintenance informatique des logiciels gamme « HORIZON » liant la Société JVS-Mairistem et la commune, le Conseil Municipal décide de reconduire ce contrat pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

Participation aux frais de gestion du transport scolaire RPI

Le Conseil Municipal donne son accord pour verser à la commune de Mohon, organisatrice du transport scolaire du Regroupement Pédagogique Intercommunal, au titre des frais de gestion, une somme de 50 € par élève de St Malo des 3 Fontaines utilisant la navette de transport pour se rendre à Mohon.

Rapport annuel du Syndicat Départemental des Energies du Morbihan

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités du SDEM pour l'année 2010.

Décision budgétaire modificative

Le Conseil Municipal, considérant la nécessité d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif 2011, décide de modifier le budget de la section d'investissement comme suit :

opération	chapitre	article	intitulé	dépenses
17 « logement locatif étage école »	23	2313	construction	+ 800 €
24 « site des fontaines »	23	2312	terrain	- 800 €